



RÈGLEMENT DU PRIX DE THÈSE ADF / DENTSPLY SIRONA 2025

I – OBJET

Le prix de thèse ADF/Dentsply Sirona est ouvert aux concourants et confrères qui ont soutenu leur thèse dans l'année en cours ou dans les deux années précédentes. L'Association dentaire française et Dentsply Sirona récompenseront les 4 meilleurs candidats.

II – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les candidats ayant soutenu une thèse de doctorat en chirurgie dentaire au sein de l'une des Facultés d'odontologie françaises peuvent participer. L'appel à candidatures est adressé par mail aux confrères ayant soutenu leur thèse en 2023 et 2024 et est aussi disponible sur le site internet www.adf.asso.fr. Pour les thèses préparées en binôme, une seule personne pourra se porter candidate.

Trois catégories de thèses sont proposées à la sélection :

- Les thèses portant sur des travaux de recherche
- Les thèses portant sur des sujets scientifiques, cas ou situations cliniques et/ou médicaux d'intérêt ;
- Les thèses portant sur des sujets de sciences humaines, culturelles ou en rapport avec l'environnement ou le contexte professionnel.

Chaque candidat propose son travail de thèse dans l'une de ces catégories en sachant que, s'il le juge utile, le Président du jury se réserve le droit de reclasser la thèse dans la catégorie la plus appropriée.

Pour participer au Prix, il suffit de remplir le formulaire interactif, de joindre les annexes demandées et de les envoyer de préférence par mail à info@adf.asso.fr. En cas d'impossibilité, les éléments peuvent être adressés à l'Association dentaire française 22 avenue de la Grande Armée 75017 Paris. **La date limite de réception du dossier de candidature est fixée au 31 mai 2025.**

Les candidats retenus en septembre dans la catégorie Recherche devront soumettre un résumé de 300 mots maximum qui doit comprendre :

- Titre
- Objectifs de l'enquête
- Méthodes expérimentales utilisées
- Résultats essentiels
- Conclusion

Ce résumé doit être soumis à l'Association américaine organisatrice du Congrès *American Association for Dental, Oral and Craniofacial Research (AADOCR)* pendant la période de soumission **avant le 15 octobre 2025.**

III – DÉFINITION DE LA PRÉSENTATION

Il s'agit d'une présentation didactique des travaux avec support power point.

- Les présentations des candidats sont jugées selon des critères notifiés sur une grille de notation correspondant à leur catégorie.
 - La présentation orale ne doit pas excéder **10 minutes**.
 - A l'issue de sa présentation, le candidat doit être prêt à répondre aux questions des juges.
 - Le candidat ne doit en aucun cas quitter les lieux durant le prix.
- La présence des directeurs de thèses est encouragée pour soutenir leur candidat. Ils ne participent pas à la présentation et se doivent de conserver la plus grande réserve.

IV – JURY

Le jury est composé de personnalités choisies par le Président du jury en coordination avec les directeurs scientifiques du Congrès de façon libre et indépendante en fonction des sujets présentés par les candidats.

V – ORGANISATION

La veille du prix

Afin de préparer dans les meilleures conditions la journée du Prix de thèse, l'ADF et Dentsply Sirona organisent la veille une réunion de bienvenue où sont conviés les candidats, leurs directeurs de thèses. Cette réunion aura lieu le **jeudi 27 novembre 2025** à 18 heures au Palais des Congrès de Paris.

Le jour du prix

- Le prix se déroulera le **vendredi 28 novembre 2025** dans le cadre du Congrès de l'ADF au Palais des Congrès de Paris.
 - L'accès de la salle est ouvert au public à partir de 9 heures.
 - Les candidats doivent se présenter **dès 8 heures 30** dans une salle du Palais des Congrès de Paris pour se préparer pour le prix qui commencera à 9 heures précise.
 - Un tirage au sort définira l'ordre de passage des candidats en fonction des catégories.
 - Un système de projection centralisée permet de diffuser la présentation dans la salle. Les candidats doivent adresser leur fichier Power Point, via internet, sur un site sécurisé.
- Le jour du prix un ordinateur leur permettra de saisir leur nom, leur code et de débiter leur présentation instantanément.

VI – PRIX

- Les prix seront décernés le soir même au cours d'une réception organisée en l'honneur des participants.

Quatre prix seront remis :

➤ **Catégorie Recherche**

Pour le 1^{er} prix : le lauréat recevra un chèque d'une valeur de 1 600 € et verra sa participation financée au prestigieux Congrès annuel américain *American Association for Dental, Oral and Craniofacial Research (AADOCR)* qui aura lieu du **17 au 20 mars 2027 à Minneapolis.**

Lors de ce Congrès il présentera son travail de recherche hors compétition. Sa participation au Congrès sera prise en charge par Dentsply Sirona à l'exception de certains frais.

Bien entendu, ce programme reste dépendant des conditions sanitaires et de voyages en vigueur à ce moment-là, et est soumis à l'obligation que le candidat soit bien inscrit auprès de son ordre professionnel. Le lauréat s'engage à faire un compte rendu de son séjour à son retour et à le remettre à l'ADF et à Dentsply Sirona qui pourront l'utiliser, à leur bon vouloir, pour la promotion du prix.

Pour le 2^e prix : le lauréat recevra un chèque d'une valeur de 1 400 €.

➤ **Catégorie Sujets scientifiques, cas ou situations cliniques et/ou médicaux d'intérêt**

Le lauréat recevra un chèque d'une valeur de 1 000 €.

➤ **Catégorie Sujets de sciences humaines, culturels ou en rapport avec l'environnement ou le contexte professionnel**

Le lauréat recevra un chèque d'une valeur de 1 000 €.

• Afin de valoriser leurs travaux et le Prix de thèse, les lauréats et les candidats sélectionnés sont susceptibles d'être interviewés par la presse professionnelle française.

• Tous les candidats retenus pour le prix de thèse bénéficient d'un **droit d'inscription gratuit au programme scientifique du Congrès de l'ADF** (sauf les séances à inscription complémentaire et les DPC), valable pour toute la durée du Congrès. Les frais de déplacement, ainsi qu'un forfait d'hébergement pour les candidats provinciaux sont pris en charge par l'ADF.

• Conformément à la Loi d'Encadrement des Avantages, Dentsply Sirona France procédera à la déclaration des prix, pour chacun des candidats, auprès de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles L1453-3 et suivants du Code de la santé publique. En application de l'article L 1453-1 du Code de la santé publique et des textes réglementaires pris pour son application, Dentsply Sirona France rendra publics sur le site Transparence santé : l'objet, la date, le bénéficiaire, ainsi que le montant du prix et les avantages en nature ou en espèces s'y rapportant.

La participation au Prix de thèse ADF/Dentsply Sirona implique l'adhésion au présent règlement.